



## *Engagement des membres envers le Club de golf Hemmingford*

### **SAISON 2024**

#### **Terrain et équipement :**

- Le membre s'engage à respecter l'étiquette du golf en tout temps.
- Il n'endommage pas, de façon volontaire, le terrain ou l'équipement mis à sa disposition. Il est tenu de remplacer **à ses frais** l'équipement si la situation se produit.
- Il s'engage à réparer ses trous de balle sur les verts et à replacer ses divots (mottes de gazon) sur le terrain en tout temps.
- Il s'engage à respecter les joueurs qui le précèdent ou qui le suivent au cours de la partie.
- Il n'utilise aucune forme de musique sur le terrain.
- Il s'engage à ne pas crier sur le terrain.
- Par respect pour la vie privée des résidents, il ne récupère pas sa balle sur le terrain des résidents en bordure du golf et il considère ladite balle perdue.

#### **Personnel et chalet :**

- Aucune forme de violence verbale ou physique n'est tolérée envers le personnel ou les clients du Club de Golf.
- Aucune forme de harcèlement sexuel n'est tolérée envers le personnel ou les clients du Club de Golf.
- En cas de bris ou de dommage au matériel de l'établissement, le membre fautif est tenu de réparer ou remplacer le matériel à ses frais.
- Le Club de Golf Hemmingford s'attend à un comportement exemplaire en tout temps de la part de ses membres.

### **L'adhésion est non transférable et non remboursable**

Le membre fautif a droit à **un premier** avertissement écrit de la part du Club de Golf Hemmingford. Si un deuxième avertissement survient, ledit membre est expulsé **pour une période d'un an sans possibilité de remboursement**.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ reconnais avoir pris connaissance du présent document et m'engage à respecter les conditions qui s'y trouvent.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_